



*Ville d'Escaudain*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2023

CONVOCATION EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° 05/06/2023

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 20

Nombre de votants : 24

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, GALAND Mélanie, DUHEM Christian, PETIT Dimitri

Membres excusés ayant donné pouvoir : MM. TRIOUX Annick donne pouvoir à M. SALIGOT Bruno, DI GIULIO Cécile donne pouvoir à Mme SCHUTT Sylvie, GRATTEPANCHE Céline donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine, PETRIOLI Franca donne pouvoir à M. DUHEM Christian

Membres excusés : MM. MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël

Membres absents : MM. PLAYE Maryse, CLOET Geoffrey

Secrétaire de séance : Mme STIEVENARD Karine

**OBJET** : Approbation de la convention relative à la mise à disposition de terrains municipaux au profit de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut pour la réalisation des travaux de requalification des espaces publics du projet de renouvellement urbain Schneider dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le quartier Schneider a été retenu dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) et la CAPH a identifié d'intérêt communautaire sa requalification urbaine.

A l'issue des études pré-opérationnelles et des études de maîtrise d'œuvre, des travaux de requalification des espaces publics de ce quartier sont prévus pour les voiries et leurs abords, les réseaux divers et les espaces végétalisés.

Compte-tenu de l'intérêt communautaire, la Porte du Hainaut est compétente pour l'aménagement de ces espaces publics et en assurera la maîtrise d'ouvrage. Une convention a donc été rédigée pour définir les conditions de mise à disposition des emprises foncières concernées par ce projet soit les parcelles cadastrées section AR n°51 et 279 correspondantes au terrain de football et à l'entrée sur l'ancien terroir Schneider et les emprises correspondantes aux rues de Senelle, de Maubeuge, de Valenciennes et de Cambrai d'une surface d'environ 27.715 m<sup>2</sup>.

La mise à disposition est consentie à titre gratuit et prendra effet à la date de l'ordre de service délivré aux entreprises pour le démarrage des travaux et prendra fin à la réception définitive des travaux. Durant cette période les demandes d'autorisation administratives, déclarations d'intention de commencement de travaux et toutes autres démarches seront à la charge de la CAPH. De même, la CAPH s'engage à souscrire une assurance garantissant sa responsabilité résultant de ses activités de maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire propose d'approuver la convention de mise à disposition de terrains municipaux au profit de la C.A.P.H. pour la réalisation des travaux de requalification des espaces publics du projet de renouvellement urbain du quartier Schneider rédigée par les services de la CAPH.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le projet de convention,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition de terrains municipaux au profit de la C.A.P.H. pour la réalisation des travaux de requalification des espaces publics du projet de renouvellement urbain que le quartier Schneider.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

*Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile (pouvoir remis à Mme SCHUTT Sylvie), GRATTEPANCHE Céline (pouvoir remis à Mme STIEVENARD Karine), GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca (pouvoir remis à M. DUHEM Christian), DUHEM Christian, PETIT Dimitri*

Fait en séance les jour, mois et an susdits  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le Maire,

Bruno SALIGOT.



Le Secrétaire de séance,

Karine STIEVENARD.

*Stievenard*

